



Directeur/trice de l'urbanisme et de l'inspection municipale

Installée sur les rives du Lac des Deux-Montagnes et offrant à plus de 6000 citoyens un milieu de vie alliant loisirs, villégiature et vie communautaire, la municipalité de Pointe-Calumet souhaite s'adjoindre les services d'un **Directeur/trice de l'urbanisme et de l'inspection municipale**.

Sommaire des responsabilités

Le directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale est responsable du développement cohérent du territoire, de l'application des règlements municipaux, de la conformité de la réglementation d'urbanisme au Schéma/Plan d'aménagement et de développement de la MRC Deux-Montagnes et de la CMM, de l'émission des permis et de l'application des normes et directives gouvernementales en matière d'urbanisme et d'environnement. Il répond à toutes questions des citoyens, arpenteurs, agents d'immeuble, notaires, entrepreneurs, développeurs, du Conseil municipal et de la MRC Deux-Montagnes concernant le volet urbanisme et environnement. Il est responsable de la gestion du service. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable des travaux publics.

Exigences

Connaissances et expérience

- Formation universitaire de premier niveau en urbanisme ou aménagement du territoire
- Expérience minimale de trois à cinq années dans un service d'urbanisme municipal
- Connaissances des lois spécifiques au monde municipal tel la L.A.U., le Q.2, R.22 et le Code municipal du Québec
- Connaissances du logiciel Gestionnaire Municipal, un atout

Compétences recherchées

Inspiré par une vision du développement du territoire de la municipalité, le candidat met à profit ses capacités analytiques et son jugement dans la gestion harmonieuse de la réglementation. Ses habiletés communicationnelles écrites comme orales combinées à ses aptitudes en relations interpersonnelles lui permettent d'offrir au service à la clientèle hors pair. Fin négociateur, l'individu exprime son leadership dans la recherche constantes de solutions satisfaisantes pour les parties impliquées.

Conditions de travail

La municipalité de Pointe-Calumet offre une rémunération et des avantages sociaux des plus compétitifs. Si le défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 2018, à l'adresse courriel suivante: m.menard51@cgocable.ca

La forme masculine employée dans le présent texte désigne les femmes et les hommes. Notez que seuls les candidats retenus seront contactés.